



Paris, mercredi 24 avril 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04564**Modifiant l'avis n° FR/2022/02565**

Pris en application :

Code des transports

Travaux de sondage (Garage à bateaux quai de la Passerelle)**SEINE - Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 17/05/2022 à 13:00 au 30/09/2022 à 18:00**

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Champagne/Seine)
entre les pk 71,200 (nouveau garage à bateaux) et pk 83,480 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la fin des travaux de construction du garage à bateaux au droit du quai de la passerelle.

Cependant l'amarrage reste interdit jusqu'à ce que VNF ait effectué un contrôle par levé bathymétrique qui validera le mouillage garanti sur le garage à bateaux

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau devront se conformer aux ordres donnés par les agents de la Direction Territoriale en poste

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/10/2022

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT